

faites avec un esprit de justice et d'équité, aurait été de prendre dans leur ordre les villes qui font le plus d'affaires et contribuent le plus au revenu, et de les favoriser d'édifices publics en autant que les finances du pays le permettaient.

Voilà ce que je voulais dire avant de parler d'une question qui a déjà dû attirer l'attention du directeur général des postes, à qui des requêtes ont déjà été envoyées au sujet de la construction d'un édifice public dans la ville importante de Paris, qui grâce à l'amabilité de mes amis de l'autre côté, fait maintenant partie de mon collège électoral. Les citoyens de cette ville représentaient que c'était une ville très considérable et très importante, et sans vouloir faire aucune comparaison particulière, je puis ajouter, plus importante que plusieurs de celles qui ont eu l'avantage d'avoir des édifices publics. Je puis dire que les affaires de tous genres qui se font là sont plus importantes que dans ces autres villes. J'aurais cru que l'honorable directeur général des postes aurait jugé cette occasion très favorable pour accorder dans les estimations supplémentaires une allocation en faveur de cette ville, et détruire cette impression où je suis que c'est la coutume invariable de ce gouvernement de n'accorder des édifices publics qu'aux villes représentées entièrement par les honorables messieurs de l'autre côté. Je mentionne ce fait sans vouloir soulever aucun sentiment d'animosité ou d'hostilité contre les honorables messieurs, mais je suis d'opinion que lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent fourni par toute la population, nous devrions, au sujet de la construction de ces édifices publics, adopter la conduite invariable que s'était tracé l'ancien gouvernement. Si nous agissons ainsi, j'espère que dans les autres subventions qui seront accordées, le cas qui a déjà été signalé au directeur général des postes recevra la bienveillante considération du gouvernement.

M. HESSON : Il me fait plaisir qu'un bureau de poste ait été construit à Stratford, et d'après ce que j'ai entendu dire par les honorables messieurs de l'autre côté, je vois que c'était l'intention du gouvernement précédent de faire construire ce bureau, mais malheureusement l'état des finances d'alors ne lui a pas permis d'entreprendre cette dépense. Lorsque le gouvernement actuel s'est vu en position de le faire, il a sagement mis à exécution les intentions de son prédécesseur, et je suis tout à fait d'accord avec l'honorable monsieur lorsqu'il dit qu'il faudrait s'occuper d'abord de ces villes importantes dans lesquelles les revenus de la douane, de l'accise et du bureau de poste sont assez considérables pour qu'il soit désirable dans l'intérêt public que des édifices publics y soient construits. Je suis heureux de dire que dans cette ville où un bureau de poste a été construit, le revenu est de nature à justifier cette dépense, et que ce n'est pas une de ces petites villes dont l'honorable député a parlé. Dans la ville de Stratford, l'an dernier, le revenu a produit \$58,000 pour l'accise, \$42,000 pour la douane, et \$9,000 pour le bureau de poste, ou un revenu total de \$109,000, et le gouvernement payait un loyer à trois endroits différents. Je crois que dans ces circonstances il n'était que juste que le gouvernement prit cette ville en considération, et le bureau de poste qui y a été construit est un bon point en faveur de l'administration fédérale. Il n'est pas dans ce genre d'architecture de mauvais goût et à bon marché dont le pays rougirait, et qui a prévalu dans les édifices construits par l'administration précédente. Je ne crois pas qu'il serait sage de construire des édifices publics dans toutes les petites localités, mais lorsque la ville a droit d'en avoir ils doivent être dignes du gouvernement, et non pas du genre de ceux qui ont été construits à Guelph et à Brantford sous le règne de l'administration précédente.

M. FOSTER : En réponse à ce qu'a dit l'honorable député de Brant au sujet de l'invariable monotonie avec laquelle des crédits étaient votés aux comtés représentés par des partisans du gouvernement, je dois dire que ces remarques ne sont pas exactes pour ce qui regarde le Nouveau-Brun-

wick ; car sous le régime actuel des sommes ont été accordées pour la construction de bureaux de poste dans le comté de Carleton, qui n'est certainement pas représenté par un partisan du gouvernement, dans le comté de York, qui n'est pas représenté par un partisan du gouvernement, et dans le comté de Charlotte, dans la ville de Saint-Stephen, qui n'était pas et n'est pas représentée par un partisan du gouvernement. Si les assertions de l'honorable monsieur, sous les autres rapports, sont aussi exactes que sous celui-ci, la Chambre n'en aura pas une haute opinion.

M. PATERSON : (Brant) J'ai dit que je parlais sujet à correction.

M. MACKENZIE : Dans quel endroit du comté d'York y a-t-il eu un édifice public de construit ?

M. FOSTER : Le bureau de poste de la ville de Frédéricton.

M. MACKENZIE : Pas par l'administration actuelle, mais par l'administration précédente.

M. PATERSON : Ainsi les renseignements de l'honorable monsieur ne sont pas exacts.

M. O'BRIEN : Je suis heureux de pouvoir calmer les esprits du député de Simcoe-Est (M. Cook), quand au bureau de poste de Barrie. Je crois qu'il n'est pas allé dans cette ville dernièrement et qu'il ne s'est pas donné tout le trouble qu'il aurait dû pour s'enquérir des faits. Je trouve dans un journal de Barrie du 14 février, certain passage que je vais lire à la Chambre. Je suppose, qu'en bon réformiste, l'honorable député ne lit jamais les journaux conservateurs, et qu'ainsi il n'est qu'à moitié renseigné sur les affaires de son propre comté :

Nos amis réformistes ne seront pas du tout satisfaits de la manière vigoureuse dont les travaux du nouveau bureau de poste sont conduits. Depuis le jour où cette question a été soumise au gouvernement pour la première fois par M. McCarthy, ils ont été dans l'espérance que ses efforts seraient infructueux. Lorsque les soumissions ont été demandées, ce n'était qu'un truc électoral, et comme les réformistes font autorité sur ces questions, plusieurs les ont cru. Lorsqu'il fut annoncé que le contrat avait été accordé, on cria que c'était un faux bruit. Lorsque les excavations commencèrent, le gouvernement ne faisait que creuser un petit trou pour y enterrer M. Phelps. D'après nos confrères réformistes, qui sans doute sont dans les confidences de sir John, tous les travaux devaient cesser immédiatement après les élections. Lorsque la brique fut déposée sur le terrain, c'étaient des petits morceaux d'argile qui devaient se délayer au premier orage. C'était là sans doute les menées électorales dont le parti avait besoin. Mais lorsque l'élection fut terminée et que cette tactique fut devenue inutile, on pouvait croire qu'elle cesserait. Mais il n'y a rien eu de cela. Lorsque les travaux d'excavations furent interrompus par le froid et qu'une douzaine d'ouvriers et d'attelages se trouvaient sans emploi, il y eut de grandes réjouissances, parmi les grils de Barrie, et M. Phelps n'a pas eu honte de se lever en parlement et de dire que les travaux avaient été interrompus parce qu'il avait été élu. Mais aujourd'hui que la pierre est rendue sur les lieux et que le bruit des marteaux et des ciseaux des tailleurs de pierre résonne tout le jour, il n'y a pas un mot sur la question, pas le moindre entre-filet dans les organes de M. Phelps. Ils écoutent avec amertume ce qui résonne aux oreilles du peuple comme une musique.

M. IRVINE : Je devrais remercier l'honorable député de King, Nouveau-Brunswick (M. Foster), d'avoir fait allusion au comté de Carleton. L'honorable député doit savoir que la promesse fut faite, si le contrat n'a pas été accordé par le gouvernement actuel, lorsque le comté était représenté par M. Connell. Je dois rappeler à l'honorable député de King que le gouvernement a plus fait pour la population de Carleton, Nouveau-Brunswick, qu'il n'a fait lui-même. L'automne dernier il fit une lecture sur la tempérance dans la ville de Woodstock, et il n'a pu laisser passer cette occasion sans dire à ses auditeurs que s'ils envoyaient au gouvernement du Canada une requête portant de nombreuses signatures, il emploierait son influence auprès du gouvernement pour obtenir qu'un cadran illuminé fût placé dans la tour de cet édifice, mais, ajoute-t-il, il ne faut pas oublier en revanche, qu'il est de notre devoir d'élire un partisan du gouvernement. Qu'on me permette de dire que l'honorable monsieur a en ce qu'il méritait ; bien qu'il fût dans une salle de réunion méthodiste, il fut sifflé. Voilà le paiement qu'il a reçu.